



À l'usage du conseiller. Ne pas distribuer aux clients.



Aidez vos clients à atteindre leurs objectifs d'épargne-retraite grâce aux FPG RBC !

La date limite pour les REER est le **2 mars 2026**. Nous pouvons vous aider à vous préparer et à profiter au maximum de la période des REER.

Indice

- [Calendrier de l'impression des feuillets d'impôt](#)
- [Conseils généraux pour un traitement plus rapide](#)
- [Cotisation par voie électronique au moyen du système Fundserv](#)
- [Coordonnées clés](#)
- [Date limite de cotisation à un REER](#)
- [Dépôt additionnel dans un compte existant](#)
- [Demandes de contrat de Fonds de placement garanti RBC et formules](#)
- [Envoi de la proposition](#)
- [Plafond de cotisation 2024](#)
- [poste](#)
- [Télécopieur](#)
- [Transfert de régimes enregistrés](#)
- [Quoi de neuf pour cette période des REER ?](#)
- [wealthlink](#)

Quoi de neuf pour cette période des REER ?

Guide des conseillers – REER

Ce guide renferme des renseignements très utiles concernant la période des REER qui s'en vient, notamment les plafonds de cotisation, les coordonnées des personnes-ressources, et plus encore.

- ▶ [Consultez le guide dès maintenant](#) sur la [page d'accueil des REER](#)

Programmes de prêt

Un prêt REER peut aider le client à épargner pour la retraite. La Compagnie d'assurance vie RBC maintient son entente avec B2B Banque, qui vous donne accès, à vous et à vos clients, au programme de prêt REER de B2B Banque.

Compagnie d'assurance vie RBC.

© / MC Marques de commerce de Banque Royale du Canada, utilisées sous licence.

[Protection des renseignements personnels et Sécurité](#) | [Nous joindre](#) | [Nouvelles de RBC Assurances](#)

Pour de plus amples renseignements sur les prêts REER et pour obtenir du matériel promotionnel, consultez la section sur le financement par l'emprunt dans le nouveau [Centre des ressources](#) sous Produits de patrimoine > Outils de vente > [Concepts de vente](#).

Relevés semestriels

Les relevés semestriels ont été envoyés aux clients au début du mois de janvier. Les relevés sont maintenant disponibles en ligne sur WealthLink. **Tout duplicata doit être récupéré dans WealthLink.**

Renseignements importants au sujet de l'administration des REER

Date limite de cotisation à un REER :	Le 2 mars 2026 est le dernier jour pour cotiser à un REER et recevoir un reçu de cotisation pour les 60 premiers jours de l'année. Date limite de cotisation à un REER
Envoi de la proposition	Ne pas envoyer les demandes au siège social de RBC Assurances, car cela occasionnera des retards.
Télécopieur	RBC Services aux investisseurs traitera toutes les nouvelles demandes et tous les dépôts ultérieurs*, ainsi que les conventions de DPA ponctuelles , signés et datés par le conseiller et le titulaire au plus tard le 2 mars 2026 et reçus par télécopieur le 2 mars 2026 au plus tard à 16 h (HE). Télécopiez au : 1 866 480-3225 (sans frais) ou 416 955-2487 (N'envoyez pas les originaux ; conservez-les jusqu'à réception d'une confirmation du dépôt.)
Cotisation par voie électronique au moyen du système Fundserv	Cotisation par voie électronique au moyen du système Fundserv : Jusqu'au 4 mars 2026 à 16 h, les courtiers pourront demander que les cotisations par télévirement figurent sur le reçu de cotisation des 60 premiers jours de l'année, à condition que la demande soit signée et datée par le conseiller et le titulaire au plus tard le 2 mars 2026. <ul style="list-style-type: none">• Pour ce faire, les courtiers doivent indiquer « Contribution Period = P » (période de cotisation = P) en regard de la cotisation.
Poste	RBC Services aux investisseurs traitera toutes les nouvelles demandes et tous les dépôts additionnels*, ainsi que la convention de DPA ponctuel , signés et datés par le conseiller et le titulaire au plus tard le 2 mars 2026 . Les demandes doivent être expédiées à RBC Services aux investisseurs par Postes Canada (le cachet de la poste faisant foi) ou par messenger (feuille de route à l'appui) au plus tard le 2 mars 2026, et doivent être reçues d'ici le 4 mars 2026 pour qu'un reçu de cotisation pour les 60 premiers jours de l'année soit remis, à condition qu'ils soient en bonne et due forme.

	<p>Compagnie d'assurance vie RBC a/s de RBC Services aux investisseurs Services aux actionnaires 155 Wellington Street West, 2nd Floor Toronto (Ontario) M5V 3L3</p> <ul style="list-style-type: none"> Toutes les opérations seront comptabilisées au prix des parts à la date du jour .
Dépôt additionnel dans un compte existant (traitement en ligne)	<p>Il est INUTILE d'ouvrir un nouveau compte pour les dépôts additionnels. Seules les instructions de placement sont requises avec la convention de DPA ponctuel.</p> <p>Si vous n'êtes pas inscrit à Fundserv, utilisez notre traitement en ligne WealthLink pour les dépôts forfaitaires additionnels et les transferts de fonds. Pour être prises en compte dans le calcul de l'année d'imposition 2025, ces soumissions doivent être envoyées avant le 2 mars 2026, à 16 h (HE)</p> <p>Les formules électroniques vous permettent de remplir rapidement des formules de service clientèle et de les envoyer à vos clients pour qu'ils les signent par voie électronique, le tout dans la plateforme WealthLink. Vous gagnez ainsi du temps et réduisez le nombre de formules non conformes !</p> <p>Si vous avez une Autorisation limitée d'opération, vous pouvez effectuer certaines opérations sans envoyer les formules à vos clients pour qu'ils les signent électroniquement. En utilisant cette option, vous gagnerez du temps et réduirez le nombre de télécopies par rapport aux formules papier !</p>
Plafond de cotisation 2025	<p>Le plafond de cotisation de 2025 s'établit à 18 % du revenu gagné en 2024 jusqu'à concurrence de 32 290 \$, MOINS le facteur d'équivalence de 2024, PLUS tous les droits de cotisation reportés des années précédentes.</p>
Demandes de contrat de Fonds de placement garanti RBC (FPG RBC) et formules	<p>Pour gagner du temps et éviter les formules non conformes, utilisez toujours la version la plus récente de la demande se trouvant dans le Centre des ressources sous Gestion de patrimoine > Formulaires.</p> <p>Nota : Dans le cas d'un compte d'épargne libre d'impôt (CELI), veuillez remplir la Demande d'ouverture de CELI et vous assurer que la source des fonds pour le dépôt provient directement du titulaire de compte du CELI.</p> <p>Placez l'argent de vos clients plus rapidement grâce à la convention de DPA ponctuel.</p>
Transfert de régimes enregistrés	<p>Lorsque vous transférez des fonds à RBC Assurances, veuillez envoyer les documents de transfert originaux à l'institution qui fait le transfert, afin d'éviter des retards. Une copie du relevé du client et une copie du document de transfert doivent être envoyées à RBC Services aux investisseurs avec la demande de FPG RBC.</p>

Seuls les fonds en dollars canadiens seront acceptés. Les montants reçus dans d'autres devises seront retournés et devront être soumis de nouveau en dollars canadiens.

Conseils généraux pour un traitement plus rapide

1. Lorsque vous soumettez une demande, veuillez à joindre tous les documents requis et à les transmettre en une seule fois.
2. Veuillez ne pas soumettre de demandes postdatées. Toutes les demandes doivent être soumises à la date à laquelle elles doivent être traitées.
3. Passez en revue votre demande avant de l'envoyer afin de vous assurer que tous les champs sont remplis. Renseignements manquant couramment :
 - a. Chèque portant la mention « nul » ;
 - b. Renseignements sur le titulaire (profession, détails d'identification, numéro d'assurance sociale, date de naissance)
 - c. Directives de placement claires et valides
4. Tous les dépôts doivent être effectués au moyen de notre [convention de DPA ponctuel](#).
5. Un spécimen de chèque, portant la mention ANNULÉ, est exigé pour tous les DPA et les paiements à date fixe, y compris pour les DPA ponctuels.

Coordonnées clés	
Demandes de renseignements d'ordre administratif/enregistrement à WealthLink pour les conseillers :	RBC Services aux investisseurs – Services aux actionnaires Téléphone : 1 866 372-2443 Télécopieur : 416 955-2487 ou 1 866 480-3225
Demandes de renseignements sur les produits et ventes :	Experts-conseils, Vente AGD : 1 866 235-4332 ACCFM/OCRCVM : 1 888 770-2586, option 3

Calendrier de l'impression des feuillets d'impôt

Les clients recevront leurs feuillets d'impôt peu après les dates d'impression prévues indiquées ci-dessous : Ils peuvent aussi demander la transmission électronique de leurs feuillets d'impôt dans WealthLink pour les investisseurs – voir les détails ci-dessous. Les feuillets seront également publiés dans WealthLink peu de temps après l'impression.

Date d'impression	Formule
6 février 2026	Reçus pour les cotisations à un REER effectuées du 3 mars 2023 au 31 décembre 2023.

Chaque semaine, à partir du 16 février 2026	Les reçus de cotisation seront imprimés chaque vendredi pour les cotisations pouvant figurer sur le reçu de cotisation des 60 premiers jours de l'année.
13 février 2026	T4RSP/T4RIF/T4LIF/RL-2 – Régimes enregistrés
31 mars 2026	T3\RL-16\NR4

Les feuillets d'impôt sont accessibles dans WealthLink !

Les feuillets d'impôt des clients seront accessibles dans WealthLink peu après les dates d'impression indiquées ci-dessus. Pour en obtenir une copie, il suffit d'ouvrir une session dans WealthLink lorsqu'ils sont disponibles. **Tout duplicata doit être récupéré dans WealthLink.**

Vous n'avez pas accès à WealthLink ?

Pour obtenir l'accès à WealthLink, veuillez vous enregistrer [en ligne](#) ou communiquer avec notre centre d'appels des services aux courtiers, au 1 866 372-2443.

Les clients peuvent accéder directement à leurs feuillets d'impôt à l'aide de WealthLink pour les investisseurs, la version client de WealthLink. Si votre client demande un accès, dites-lui qu'il peut s'inscrire dès aujourd'hui sur le site rbcassurances.com/wealthlink.

Encouragez vos clients à utiliser WealthLink pour les investisseurs et à s'inscrire à la livraison électronique des confirmations d'opérations, des formulaires fiscaux et des relevés pour assurer un accès rapide à leurs documents.

Des questions ?

Si vous avez des questions ou si vous souhaitez assister aux séances du Centre de formation sur l'assurance vie détenue par une société RBC Assurances, communiquez avec votre bureau régional aujourd'hui même au 1 866 235-4332.

Tout montant affecté à un fonds distinct est investi aux risques du titulaire du contrat et sa valeur peut augmenter ou diminuer.

Les Fonds de placement garanti RBC sont des fonds distincts, appelés contrats de rente individuels ou à capital variable. La Compagnie d'assurance vie RBC est l'émettrice exclusive de ces contrats et la garante de toutes les garanties qui y sont stipulées. Les portefeuilles et fonds communs de placement sous-jacents offerts dans le cadre de ces contrats sont gérés par RBC Gestion mondiale d'actifs inc. Les détails du contrat applicable figurent dans la notice explicative et le contrat FPG RBC à l'adresse www.rbcassurances.com/fpg.

® / ^{MC} Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence.